

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0009489

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1924 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre : Veuve Tousouguin'
 Nom & Prénom : Souad Balga
 Date de naissance : 03.02.1952
 Adresse : Immeuble des Habsous Kolo le meuble
 BP 373
 Tél. : 06 70 20 88 50 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 14.12.2023

Nom et prénom du malade : BALGA SOUAD Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Anémie tropique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/12/23	CE	.	300 DH	 CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE Dr M. Alain NOUSSAIR 000 340 6210 000 54 - HCP 101 107 e Mousa bin Noussair. Imm. Venezuela. Tanger <small>www.o-phthalmo.com</small>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMERIE AL BOUGHAT	24/12/93	144,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

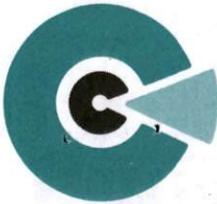
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
 OPTIMISTE APTECHIEN de Hollande et de mexique RDC N° 39 08 08 58 59 12	15-12 2023					400 Dhs	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

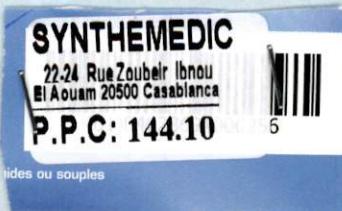


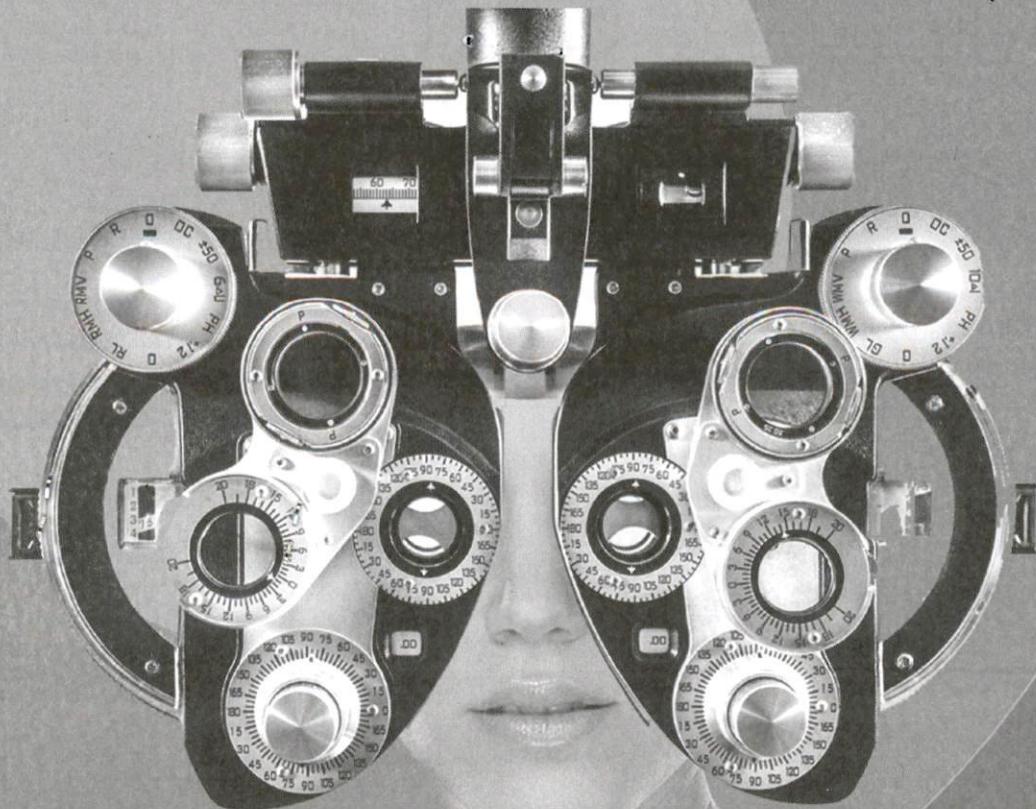
14 décembre 2023

Mme BALGA SOUAD

VISMED COLLYRE

1 goutte 3 fois /jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois





CENTRE D'OPHTALMOLOGIE

- جراحة المياه البيضاء بالصدى
- أمراض وجراحة الشبكية والجسم الزجاجي
- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification
- Chirurgie vitréo Rétinienne
- Chirurgie des paupières et des voies lacrymales
- جراحة الجفون و مساق الدم
- أمراض وجراحة العول
- Strabologie
- Oeil et diabète
- أمراض السكري

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE

Dr. M. Alami MOUDNI

Spécialiste des Maladies et chirurgie des yeux

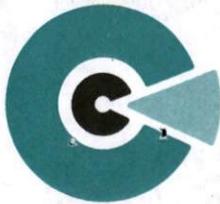
Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

مركز طب العيون

الدكتور علمي موزني محمد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بالرباط



14 décembre 2023

Mme BALGA SOUAD

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

VL : OD = + 0.75 (- 0.25 à 100°)

OG = + 0.75 (- 0.50 à 1°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

~~OPTIQUE~~
OPTIQUE
Rue de hollande et al. 39 - Tanger
Tel. : 08 08 58 59 12 - GSM: 06 54 07 79 97

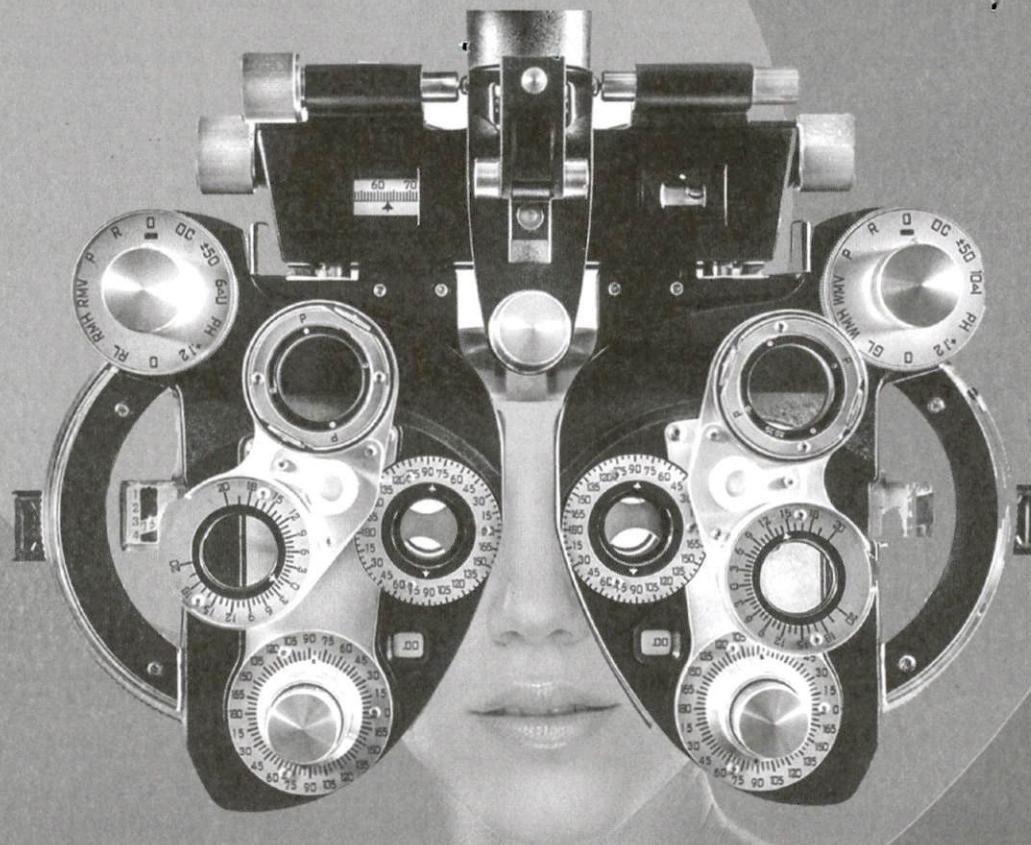


Rue Moussa Ibn Noussair, Imm.
Venezuela, 3^{ème} Étage, Nr. 69
90 010 Tanger | Maroc

زنقة موسى بن نصیر
عمارة فنزويلا ، الطابق 3
رقم 69 طنجة المغرب

05 39 93 92 22
08 08 51 99 37
06 71 65 28 25

info@centre-ophtalmologie.ma
www.centre-ophtalmologie.ma



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE

- جراحة الماء البيضاء بالصدى
- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification
- أمراض وجراحة الشبكية والجسم الزجاجي
- Chirurgie vitréo Rétinienne
- جراحة الجفون و مساك الماء
- Chirurgie des paupières et des voies lacrymales
- أمراض وجراحة الجبول
- Strabologie
- أمراض السكري
- Oeil et diabète



OPTIMISTE VISION

OPTICIEN OPTOMETRISTE

Code INPE : 165027830



FACTURE

N° 2023 / 0228

Tanger, le : 15/12/2023

M. BALGA Souad

2 verres organique amincis 400,00

anti-reflet pour vision de près

OD: +3,75 (-0,25 100°)
 OPTIMISTE VISION
 Rue de Holland et de Mexique RDC N°39 - Tanger
 Tel. : 08 08 58 59 12 - GSM : 06 54 07 79 97

TOTAL HT : 333,33

TVA : 66,67

TOTAL TTC : 400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

QUATRE CENTS DIRHAMS

OPTIMISTE VISION
 Rue de Holland et de Mexique RDC N°39 - Tanger
 Tel. : 08 08 58 59 12 - GSM : 06 54 07 79 97

ICE: 002634542000085

IR:47228454